

## **Compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2016 valant procès-verbal**

**Présents :** Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Eric DARBON, Marie Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLLOUX, Noël MALLINJOURD,

**Excusée :** Séverine AUBRY CAPOULADE (pouvoir donné à Christian PERRIN)

**Absents :** Corinne LE DAULT GERAT, Gilles PEISSON

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

### **2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2016.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu 28 juillet 2016.

Information des décisions prises par le Maire par délégation : décisions non soumises au vote.

### **Délibérations :**

#### **3. Demande de participation de la Commune pour un projet scolaire de l'école de Pont de Vaux**

Monsieur le Maire présente la demande des enseignants de l'école élémentaire de Pont de Vaux pour leur projet de classe découverte au plans d'Hotonnes. Deux élèves de Saint Trivier de Courtes sont scolarisés dans la classe ULIS de Pont de Vaux. L'aide demandé est de 73.70 € par élève soit 147.40 au total.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser 147.40 € de subvention pour leur projet de classe découverte.

#### **4. Convention avec le conseil départemental pour le déplacement de l'arrêt de bus**

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir avec le conseil départemental pour le déplacement de l'arrêt de bus de l'Hôtel de l'Ain sur la déviation. En effet, il rappelle que cet arrêt de bus ne répond pas aux normes accessibilité et qu'il est donc nécessaire de le déplacer. Les travaux de création de deux arrêts sur la déviation seront pris en charge par le conseil départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **5. Avenant n°3 au contrat de gérance libre avec la boucherie Trivicourtoise**

Monsieur le Maire fait part de la demande des co-gérants de la boucherie pour renouveler leur contrat de gérance libre une année supplémentaire c'est-à-dire jusqu'au 28 février 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de gérance libre avec la boucherie Trivicourtoise.

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été envoyé au conseil départemental pour rappeler à leur chauffeur de respecter le code de la route notamment l'interdiction de tourner à gauche dans la rue de la gendarmerie et les 7,5 tonnes interdits dans l'agglomération. Les services du conseil départemental nous ont informé que le message avait bien été transmis.
- Opération brioche : l'opération brioche aura bien lieu le dimanche 9 octobre lors du marché. Mme BONNAND Agnès et Mme PIRAT Françoise sont chargées de la mise en place de cette opération. M. Sébastien MANSION BERJON se propose pour participer à la vente le dimanche matin.
- Monsieur le Maire a fait lecture du courrier de remerciements du Président du Comité des fêtes pour la fête patronale.
- Monsieur le Maire informe du courrier d'Orange qui souhaite procéder à la dépose de la cabine téléphonique au regard de sa faible utilisation.
- Monsieur le Maire fait un point sur le commerce de proximité. Il fait notamment lecture du courrier du Relais des Carrons donné à l'issu d'un rendez-vous en Mairie. D'autre part, il informe que le bail Casino prendra fin au 31/12/2016 et que le local sera disponible à la location.

Séance levée à 22H30